Réf. Farde e-Assemblées : 2471045

N° OJ : 18

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Association de droit public "Maisons de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de quartier".- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant que l'association de droit public Maisons de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de quartier demande un subside de 25.000,00 EUR pour le partenariat avec les Musées Royaux;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 25.000,00 EUR est octroyé au profit de l'association de droit public Maisons de Quartier - Centre(s) d'animation sociale de quartier.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022.

Annexes :